



FOURNISSEUR DE SOLUTIONS

Notre offre :
la synergie d'un réseau
de professionnels
assurant réactivité et flexibilité



ALTEA est implantée
au centre de la France,
au carrefour de vos attentes.
Un accès facile par autoroute.

Vierzon
zi de l'Aujonniere
18100 VIERZON

Sancerre
18, Grande Rue
18300 VEAUGUES

Bourges
zac du Détour du Pavé
18230 SAINT DOULCHARD

Vesdun
Champmouillé
18360 VESDUN

Tél. 02 48 75 83 22
Fax : 02 48 75 83 17
Mail : altea@pepl8.fr



Propreté

Entreprise de l'Economie Sociale et Solidaire

Une démarche sociétale par l'emploi de travailleurs handicapés



www.altea-pepl8.com



Bourges
Vierzon
Sancerre
Vesdun

Une offre globale :
le Multiservice

LES PERSONNES HANDICAPÉES ET LE MONDE DU TRAVAIL

ALTEA,
acteur majeur sur
le marché du
multiservice,
des réponses
sûres et durables

Vous êtes un employeur privé
Exonération de la taxe AGEFIPH

La loi du 10 juillet 1987 impose l'embauche directe de personnes handicapées dans la proportion de 6 % de l'effectif pour toute entreprise de plus de 20 salariés.

Dans le cas où l'entreprise ne s'acquitte pas de cette obligation, elle doit verser une redevance à l'AGEFIPH.

L'entreprise concernée peut être exonérée jusqu'à 50 % de sa contribution totale en faisant appel aux services d'une Entreprise Adaptée.

Estimez en 3 clics votre exonération
de versement à l'AGEFIPH
sur <http://altea-pep18.com/altea-exoneration-AGEFIPH.php>

Notre Démarche :
améliorer la qualité
des prestations
dans le cadre d'une
réduction des coûts.

Conformément à la loi du 11 Février 2005, dès 2010 la contribution de ces entreprises pourra être augmentée dans des proportions importantes, si elles ne trouvent pas les voies et moyens de satisfaire leur obligation d'emploi.

Nous vous proposons :
Un des moyens prévu par la loi est la mise en place de marchés avec les Entreprises Adaptées.

* Une gestion
globale de vos
fonctions supports.
* Un interlocuteur
commercial unique :
ALTEA quelque soit
l'activité ou le lieu,
contactez-nous par
email.

Vous êtes un employeur public
Exonération de la taxe FIPHFP

La loi fait obligation aux employeurs publics, occupant au moins 20 agents à temps plein ou leur équivalent, de réserver 6% de leurs emplois aux travailleurs handicapés.

Dans le cas où l'employeur public ne s'acquitte pas de cette obligation, il doit verser une redevance au FIPHFP.

Sont concernés : l'Etat, les Etablissements Publics de l'Etat sauf EPIC, les Collectivités Territoriales, les Etablissements Publics Locaux, les employeurs, l'exploitant public, La Poste

Un des moyens prévu par la loi est la mise en place de marchés avec les Entreprises Adaptées.

L'article 15 du Code des Marchés Publics autorise l'acheteur public à leur réserver des lots ou marchés.



Soyez acteur de l'Economie Sociale et Solidaire

4 agences dans le Cher

« 1 contact, 1 diagnostic,
nos propositions de services,
une qualité de prestation
une réduction des coûts via l'AGEFIPH-FIPHFP »

ETUDE GRATUITE : Sous-traitance industrielle.

Confection . Blanchisserie . Propreté . Espaces Verts .

Bâtiment . Recyclage . Restauration . Palettes . Bois .

Maraîchage . Elevage .

PROPRETÉ

Nos prestations :

- **Entretiens de locaux :**
Tertiaires, collectivités, résidentiels, industriels, semi-méicalisés...
- **Nettoyage de fin de chantier**
- **Nettoyage vitrerie**
- **Lavage mécanisé des sols**
- **Entretien de bureaux industriels**
- **Intervention pour désinfection**



Nos équipes sont formées et encadrées par des professionnels



Nos moyens matériels :

- **Autolaveuses,**
- **Monobrosses,**
- **Chariots,**
- **Outils ergonomiques,**
- **Véhicules.**

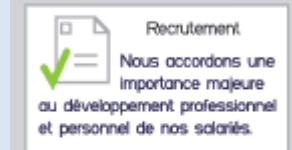
Notre démarche Qualité :

- **Installation de centrale de dosage de produits concentrés pour réduire les rejets (selon le site)**
- **Protocole adapté au milieu**
- **Méthodologie adaptée**
- **Produit ou utilisation écoresponsable**

Nos fournisseurs : Hygial - Le Goff



Charte de qualité



La professionnalisation du nettoyage



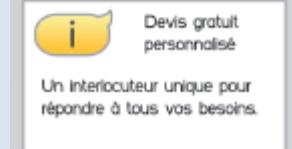
Recrutement

Nous accordons une importance majeure au développement professionnel et personnel de nos salariés.



Déductions

AGEFIPH
FIPHFP
Demandez-nous une simulation de déduction.



Devis gratuit personnalisé

Un interlocuteur unique pour répondre à tous vos besoins.

Vos contacts :

Arnaud SENEE 06 33 72 86 74 - alteacommercial@pep18.fr

Accueil commercial 02 48 75 83 22 - [alte@pep18.fr](mailto:alteacommercial@pep18.fr)